



VIE MUNICIPALE : subventions aux associations : mode d'emploi /// **TRAVAUX** :

microcentrale : dernières brèves /// **ENFANCE / JEUNESSE** : les enfants créent une mosaïque

/// **VIE ASSOCIATIVE** : forum des associations /// **VIE LOCALE** : piloter un drone en toute sécurité ///

BIBLIOTHEQUE : ateliers manga à Chapa /// **INFOS DE LA VALLEE** : coupe Icare : 44^{ème} édition

/// **IL ÉTAIT UNE FOIS CHAPAREILLAN** : le château de Bellecombe

- 3. Editorial
- 4 / 9. Vie Municipale
- 10 / 11. Aménagements & Travaux
- 12 / 15. Enfance & Jeunesse
- 16 / 20. Vie Associative
- 21. Vie Locale
- 22. Bibliothèque
- 23. Infos de la Vallée
- 24. Il était une fois Chapareillan



Commémoration du 14 juillet. Une minute de silence.

PERMANENCES

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX
Martine Kohly et Christophe Engrand :
 Les mercredis 3 octobre et 7 novembre
 de 16^H00 à 17^H00 sur rendez-vous
 Maison du territoire à Bernin.
 ☎ : 04 76 00 38 49

CPAM :
 Les mercredis semaines impaires
 de 8^H30 à 10^H30
 Local « permanences », place de la mairie.

ADPA :
 Mardi & mercredi
 de 9^H00 à 12^H00, sur rendez-vous
 Salle Saint Roch
 ☎ : 04 76 40 79 35
 En cas d'urgence appeler au 04 76 92 18 82

AVOCAT CONSEIL :
 Le 1^{er} lundi de chaque mois
 de 16^H00 à 17^H00, sur rendez-vous
 ☎ : 04 76 97 74 97
 Local « permanences », place de la mairie.

CLCV :
 Consommation Logement et Cadre de Vie :
 Le 4^{ème} jeudi du mois (hors vacances scolaires)
 de 10^H30 à 12^H00
 Local « permanences », place de la mairie.

CENTRE GENEALOGIQUE :
 3^{ème} lundi du mois
 de 14^H00 à 18^H00
 Salle Saint Roch

ETAT CIVIL



NAISSANCES...

Maëlyne REY : 29 mars
 Benoît MARECHAL : 31 mars
 Louison ROGER MARAQUIN : 7 avril
 Tobia RICCI : 24 avril
 Azilys MEIGNAUD : 24 avril
 Malo FONTAINE : 2 mai
 Nino BELINGHERI : 23 mai
 Léa RENE : 8 juin
 Jules BIDAU : 15 juin
 Augustin ROSSET JACCAZ : 12 juillet
 Cloé ORCET : 14 juillet
 Raphaël ZIEGELMEYER : 24 juillet



MARIAGES...

Sandie BONVENTURE & Maxime BOUILLET
 13 mai
 Emily SIRACUSA & Giuseppe CORSINO
 3 juin
 Annabelle ARGAND & Antoine QUIDOZ
 10 juin



DÉCÈS...

Hervé MARQUIER
 12 mars
 Daniel FOUCHARD
 12 mai
 Paul PERRET
 14 juin
 Walter KORB
 26 juin
 André MAGNE
 28 juillet



MARTINE VENTURINI-COCHET
Maire de Chapareillan

UNE BONNE RENTRÉE !

ÉVÈNEMENTS

RÉUNION PUBLIQUE :

IMPACT DES BAISSSES DES
DOTATIONS
SUR LE BUDGET COMMUNAL

MERCREDI 20 SEPTEMBRE - 20^H00
À LA SALLE POLYVALENTE

VENEZ VISITER LA MICROCENTRALE DE CHAPAREILLAN

SAMEDI 23 SEPTEMBRE - DÈS 14^H00
À LA MICROCENTRALE DU VILLARD

Je souhaite une bonne rentrée scolaire à tous, les enfants et leurs parents, c'est aussi l'occasion pour tous les élus de remercier Madame Guillot institutrice, pour ces nombreuses années passées auprès de nos enfants ; nous lui souhaitons de passer une bonne retraite.

La décision de l'Etat permettant aux communes de réorganiser la semaine d'école étant arrivée tardivement, nous avons fait le choix de ne pas bouleverser l'organisation des services en 2017, d'autant que l'Etat maintient son soutien financier cette année encore. Le sondage effectué auprès des parents indique que 70% d'entre eux sont favorable au retour à la semaine de quatre jours, nous remettrons donc en place ce rythme dès la rentrée de Septembre 2018.

La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat en 2017 corrélées à la hausse des charges, entraînent inévitablement une baisse de la capacité d'investissement et de fonctionnement de la Commune. Je vous invite à une réunion publique le 20 Septembre à la salle polyvalente, pour vous en présenter les conséquences sur le budget communal et l'imposition locale. Le chantier de la microcentrale est terminée, elle est opérationnelle depuis le moi d'Avril, je vous invite à venir visiter la Microcentrale, le samedi 23 Septembre dès 14 heures.

Certains d'entre vous m'ont informé des nuisances sonores occasionnées par la microcentrale, une étude acoustique est en cour pour déterminer les mesures correctives qui vont être mise en place dans les semaines à venir. Nous avons engagé le 9 Mars 2017 la révision générale du plan local d'urbanisme, il doit être totalement retravaillé pour répondre à l'évolution du contexte législatif et règlementaire qui a fortement évolué. Vous pouvez suivre ce travail sur le site de la Commune.

Pour améliorer la qualité du service et sécuriser au mieux la conservation des repas pour nos aînés, nous avons pris la décision de leur proposer de traiter en direct avec un professionnel, un artisan traiteur qui est équipé d'un véhicule frigorifique.

Bonne rentrée à tous.

Contact

Mairie
24 place de la mairie
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 20
Fax : 04 76 45 21 46

lundi, mardi, vendredi, samedi :
8^H30 / 12^H00
mercredi :
8^H30 / 12^H et 13^H30 / 18^H00
jeudi :
18^H00 / 20^H00
Fermé le samedi matin en juillet/août.

E-mail :
accueilmairie@chapareillan.fr

Site :
www.chapareillan.fr

P.L.U : RETOUR SUR LES ATELIERS PARTICIPATIFS

Le 13 avril et le 11 mai dernier ont eu lieu les 2 premiers ateliers participatifs de la révision générale du PLU. Ces 2 ateliers qui avaient pour thème « Vivre à Chapareillan : bien comprendre aujourd'hui pour mieux préparer demain » et « Comment allier développement urbain et développement durable à Chapareillan ? » ont pour objectifs de permettre aux habitants d'exprimer leur perception et de participer au diagnostic du territoire. Retour sur ces rencontres...



ATELIER PARTICIPATIF n°1

12 personnes étaient présentes à cet atelier dont 6 élus de la commune. Ce premier atelier participatif s'est déroulé en trois grands temps :

- La définition, par les participants, des faiblesses et atouts du territoire à partir de la méthode du Metaplan¹,
- La mise en avant des perceptions du vécu à partir de l'exercice de la carte mentale²,
- La restitution des échanges autour des atouts/faiblesses et de la perception du vécu .

Ceci a été l'occasion pour les participants de faire émerger, à partir de leurs connaissances et pratiques locales, les atouts et faiblesses du territoire communal sur la thématique « Vivre à Chapareillan : bien comprendre aujourd'hui pour mieux préparer demain ».

ATELIER PARTICIPATIF n°2

Le second atelier participatif proposait aux participants de s'interroger sur « Comment allier développement urbain et développement durable à Chapareillan ».

13 participants se sont retrouvés pour poursuivre la réflexion débutée lors du premier atelier sur le diagnostic du PLU. Cette rencontre a été l'occasion pour les participants de formuler les enjeux pour l'avenir du territoire à partir des constats dressés lors de la précédente rencontre.

Ce second atelier participatif s'est déroulé en quatre grands temps :

- La définition de manière individuelle, par les participants, des enjeux³ du territoire, à partir de quatre thématiques spécifiques (l'habitat et les équipements, l'économie et les services, les déplacements et les stationnements ainsi que l'environnement naturel et urbain),
- La définition pour chacune des thématiques des enjeux partagés et formulés collectivement, ainsi que la localisation sur une carte des différents enjeux,



Les 12 participants du 1^{er} atelier participatif

- La hiérarchisation des 3 enjeux principaux pour chaque thématique, en fonction de leur importance ou de leur temporalité,
- La restitution des échanges à l'ensemble des participants et l'explication des enjeux retenus par les deux groupes de travail.

¹ Méthode du Metaplan : Méthode d'animation qui consiste à faire émerger des constats, avis et objectifs à partir de la pratique et des connaissances des participants afin de définir une vision d'ensemble partagée.

² Carte mentale : représentation du territoire à partir des pratiques et usages de chaque participant.

³ Enjeux : Ce que l'on peut perdre ou gagner

Toutes les informations sur la révision du PLU de Chapareillan sont sur le site : pluchapareillan.wordpress.com

SÉNATORIALES 2017

Depuis 2011, le Sénat est renouvelé par moitié, en deux séries, tous les 3 ans.

Le 24 septembre 2017, 170 sénateurs - 53 femmes et 117 hommes - de la série 1 seront ainsi élus. La série 1 concernée par ce renouvellement comporte 44 circonscriptions ainsi que la moitié des sièges des sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Lors du conseil municipal du 30 juin dernier, les élus de Chapareillan ont procédé aux élections des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

- Ont été élus délégués :

M. Fabrice Blumet, Mme Valérie Seyssel, M. Gilles Forte, Mme Martine Venturini-Cochet, M. Alain Bertrand, Mme Emmanuelle Gioanetti et M. Daniel Bosa.

- Ont été élus suppléants :

M. René Portay, Mme Nathalie Estory, M. Roland Socquet-Clerc, Mme Christelle Flourey.



SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : MODE D'EMPLOI

Les subventions aux associations ne sont pas attribuées par hasard mais selon un cahier des charges bien précis. Rencontre avec M. René Portay pour nous éclairer sur ce sujet.



René Portay
Conseiller municipal
en charge de la
vie associative

Echos du Granier : Quelle est la démarche pour qu'une association puisse percevoir une subvention ?

René Portay : Chaque association doit nous retourner à la date fixée le dossier de demande de subventions, renseigné. Ce dossier comporte divers éléments : nombre d'adhérents, bilan financier, budget prévisionnel, manifestations prévues, subvention demandée...

Pour l'attribution de la subvention, une commission composée de Mme le Maire, de l'adjointe aux finances et de moi-même, étudie l'ensemble des dossiers.

EdG : Et quels sont les critères d'attribution ?

R.P : C'est un fonctionnement par « points », sachant que chaque point équivaut à un euro, et qu'à chaque critère est attribué un nombre de points :

1. Subvention de base à hauteur de 200 €.
2. Evaluation de la dynamique des associations.
3. Valorisation d'une association qui a pour objet une activité de compétition dans un championnat officiel.
4. Attribution de points s'il y a des intervenants rémunérés.
5. Augmentation du nombre de points si l'association organise des animations ou des manifestations sur la commune.

EdG : 26 800 €, c'est la somme allouée aux associations en 2017 mais cela a un impact financier beaucoup plus important pour la commune ? Expliquez-nous ?

R.P : la somme attribuée permet aux associations de fonctionner administrativement, de payer leurs intervenants... mais la commune met égale-

ment à disposition gracieusement de nombreuses salles communales, des infrastructures et du matériel sans lesquelles les associations ne pourraient pas fonctionner.

La commune finance donc les fluides, l'entretien, les consommables, les rénovations, les mises au normes, la sécurité... ce qui engendre un coût supplémentaire conséquent mais non négligeable, que nous allons chiffrer prochainement.

EdG : Le mot de la fin ?

R.P : la commune possède une vie associative très riche et diversifiée. 49 associations animent et font vivre notre village. Je tenais à remercier l'ensemble des bénévoles qui œuvrent pour les enfants, les jeunes, les adultes et je leur donne à tous, rendez-vous au forum des associations, le 9 septembre prochain.



26 800

C'est le montant des subventions attribuées aux associations en 2017

ALERTE À CHAPAREILLAN !

Le 14 juin dernier, en fin de soirée, de violents orages s'abattaient sur le Mont Granier, provoquant une coulée de boue exceptionnelle. Cette coulée de boue s'est infiltrée dans le réseau d'eau courante, rendant cette dernière non-consommable. De ce fait, la commune a lancé son dispositif « Téléalerte » !

Donc, le 15 janvier au matin une première alerte a été lancée auprès de tout les inscrits à ce système.

En 3 jours, en plus de la vérification des 333 inscrits, nous avons enregistré plus de 160 nouvelles inscriptions et c'est encore trop peu.

Il n'est jamais top tard ! Alors inscrivez-vous ! Ceci est pour votre sécurité !

La commune s'est dotée d'un système d'appels automatisé, destiné à alerter dans les plus brefs délais tout ou partie de la population de la commune en cas de situation de crise.

Inscription sur le site



C'est le nombre de personnes inscrites à la télé alerte au 10 août

PORTAGE DES REPAS

Pour améliorer la qualité du service et sécuriser au mieux la conservation des repas de nos aînés, nous avons pris la décision de leur proposer de traiter en direct avec un artisan traiteur de leur choix. Ce professionnel possède la structure nécessaire, il est notamment doté d'un véhicule frigorifique afin que ces livraisons s'opèrent dans le plus strict respect des normes sécuritaires et sanitaires, de plus il y a déjà un traiteur qui livre certains aînés sur la commune.

Nous accompagnons les aînés dans cette transition et la personne actuellement chargée du portage des repas continuera régulièrement à leur rendre visite afin de voir si tout se passe bien.

Artisans, commerçants, professions libérales... vous pouvez aussi vous inscrire.

COMMÉMORATION DU 14 JUILLET 1789

Après la descente aux flambeaux, le feu d'artifice et le bal des pompiers, le 13 juillet, a eu lieu la célèbre commémoration du 14 juillet.



CLÉMENT CHAMPION



Clément Corbalan, chapareillanais et militaire au 13^{ème} bataillon des chasseurs alpins de Barby est devenu Champion de France de tir à l'arc des clubs de la Défense.

Pour gagner, Clément a dû se qualifier en réalisant un nombre de points minimum et a pu ainsi accéder au championnat de France qui regroupe 150 archers, venus de toutes les casernes de France, regroupant les corps de l'armée de Terre, de l'Air, de la Marine et de la Gendarmerie.

Félicitations au champion !

DU SECOURISME AVEC LES POMPIERS

Les pompiers de Chapareillan / Barreaux organisent à partir du mois de septembre, et ce chaque mois, des stages PSC1 (Premiers Secours Citoyen Niveau 1).

Ces stages sont ouverts à toute personne qui souhaite acquérir des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours.

Durée : 7h (une journée)

Tarifs : 80 € (65 € pour les étudiants et chômeurs) incluant un livret de formation.



Renseignements et inscriptions :

M. Bruno Rolland,
Chef de la caserne des pompiers de
Chapareillan.
bruno.rolland@sdis38.fr



DES CM2 À LA MAIRIE

Le 23 juin a eu lieu, en salle du conseil municipal, la remise des cadeaux auprès de CM2, qui quitteront l'école élémentaire pour le collège. Chaque élève s'est vu remettre un bon d'achat de 15 €.



C'est le nombre d'élèves qui passeront en 6^{ème} à la rentrée

DÉJECTION = CONTRAVENTION

Qui peut encore croire que de marcher dans la m... du pied gauche porte bonheur ? Alors chers propriétaires de chiens, il est grand temps de prendre vos responsabilités et de ramasser les crottes de votre animal ! Vous avez fait le choix d'avoir un chien ! Donc assumez ! Pour les négligents, voici un petit rappel à la loi :

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

Une contravention de 35 €, sera systématiquement appliquée en cas de non-respect de l'interdiction.

Pensez également à tenir vos chiens en laisse. Cela aussi est passible d'une contravention !



ARRÊTÉ MUNICIPAL DE PROPRIÉTÉ DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS :



Mis en place depuis le 4 mai 2017, cet arrêté réglemente :

la collecte des déchets ménagers, les encombrants, le balayage des voies publiques, le battage des tapis, poussières, jets sur la voie publique, le dépôt de nourriture aux animaux, l'entretien des façades et des clôtures, les plantations en bordure des voies publiques, les numéros et plaques de rues, les déjections animales, les obligations par temps de neige et de verglas, les activités interdites et l'évacuation de la neige.

Arrêté intégral à retrouver sur le site de la commune.



C'est le nombre moyen d'utilisateurs du site par jour depuis sa création*

CHIENS ET CHATS ERRANTS : QUE FAIRE ?

Depuis 1999, la loi oblige les Maires des communes à prendre en charge les chiens et les chats sur le territoire.

Depuis 2014, la commune a mis en place un contrat avec la SACPA (Service d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales). La SACPA s'occupe de la capture, du ramassage des animaux divagants et la prise en charge avec enlèvement en urgence des animaux dangereux sur la voie publique. Pour les animaux blessés, la SACPA assure le transport vers une clinique vétérinaire partenaire ainsi que le ramassage des cadavres d'animaux (n'excédant pas 40 kg). Ce service fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Alors, que faire si vous trouvez un animal ?

Vous devez contacter la Mairie de Chapareillan pour faire votre signalement.

En cas de fermeture des locaux, vous devez appeler le numéro d'astreinte des élus.

Seule la mairie est habilitée à prendre contact avec les vétérinaires et le refuge animal.

Si vous ne suivez pas cette procédure et appelez vous-même un vétérinaire, l'ensemble des frais sera à votre charge.

Plus d'informations sur le site...

SITE INTERNET, LE BON RÉFLEXE !

Depuis sa mise en place, en avril 2017, le site enregistre toujours de plus en plus d'informations afin d'être au plus proche de ce qu'il se passe sur notre commune.

Notre volonté : faire du site un outil de communication performant, efficace et simple ! Toute information urgente est publiée le plus rapidement possible.



C'est le nombre de personnes qui ont consulté le site le 15 juin 2017*

* Source : analytics.google.com

LES MUSICIENS DU LOUVRE À LA MONTAGNE

Le 13 mai dernier, dans le cadre du festival « les allées chantent » à eu lieu, à l'église de Bellecombe, le concert « la basse sort du bois ». Heide Sibley et Véréne Westphal ont fasciné le public en interprétant les répertoires de Marcello, Haendel, Bréva, Beethoven, Paganini, Ravel... Ces deux musiciennes ont démontré toute la beauté du violon et du violoncelle.



ILLUMINATIONS DE CHAPAREILLAN



Le 19 mai dernier, les 11 familles participantes au premier concours des illuminations de Noël ont été accueillies, par Mme le Maire, en salle du conseil municipal pour la remise des prix.

« ... vous avez habillé de lumières vos maisons, balcons, fenêtres et jardins, vous vous êtes investis pour que, dès que la nuit tombe, tout s'illumine de mille feux, c'est ce qu'on appelle la

magie de Noël. Vous faites partie de ces gens qui ont compris que chacun avait un rôle à jouer dans l'embellissement et l'attractivité de notre village et pour tout ceci, soyez en remerciés ».

Par ces mots, Mme le Maire a tenu à valoriser l'investissement des familles participantes avant d'attribuer les premiers prix.

Les grands gagnants sont : Hélène Couturier et Didier Mégret, Annick Perrichon, Catherine Poncet et Manuel Dies.

Félicitations à tous et rendez-vous au mois de décembre pour une nouvelle édition.

Plus d'informations sur le site de la commune à partir du 10 novembre et dans le prochain bulletin.

VIDE - GRENIER

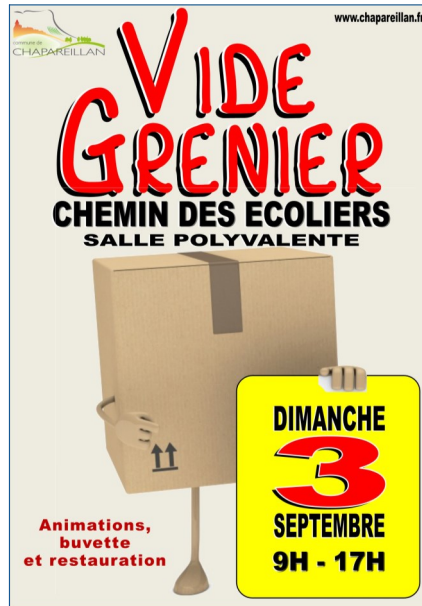
Le dimanche 3 septembre
de 9^h00 à 17^h00.

Inscription possible jusqu'au 30 août.
(dossier disponible à l'accueil et sur le site de la mairie)

Il reste encore quelques emplacements !

Tarifs : 5 € les 2 mètres linéaires + 2 €
le mètre supplémentaire dans la limite de 10 mètres.

Renseignements auprès de
Sébastien Rivet
au 04 76 45 22 20
ou sur chapareillan.fr



AGENDA MUNICIPAL

SEPTEMBRE :

- 3 VIDE GRENIER
Chemin des écoliers
de 9^h00 à 17^h00
- 9 FORUM DES ASSOCIATIONS
Salle polyvalente
de 9^h00 à 13^h00
- 13 ATELIERS MANGA
Bibliothèque de 10^h00 à
12^h00 et de 14^h00 à 16^h00
- 20 RÉUNION PUBLIQUE :
IMPACT DES BAISSSES DE DOTA-
TIONS SUR LE BUDGET COMMUNAL
Salle polyvalente à 20^h00
- 23 VISITE DE LA
MICROCENTRALE
Microcentrale du Villard
à partir de 14^h00

OCTOBRE :

- 12 A LA DÉCOUVERTE
DU MANGA:
Salle polyvalente
de 9^h30 à 16^h30

NOVEMBRE :

- 10 HALLOWEEN PARTY 3 :
Bungalows dès 17^h30
- 11 COMMÉMORATION
DU 11 NOVEMBRE 1918 :
Monument aux morts



VENEZ VISITER LA MICROCENTRALE !

Le samedi 23 septembre dès 14^h00 à
la Microcentrale du Villard.

Possibilité de se garer au parking du cimetière,
chemin de la Cura. A partir de ce lieu, le chemin
sera fléché.

Visite guidée toutes les 20 mn.
Dernière visite à 16^h40

Merci de vous munir de bouchons ou
de casques anti-bruit.
Possibilité d'en fournir sur place, dans la limite
des stocks disponibles.

Visite déconseillée aux enfants de
moins de 10 ans.
Pas d'accès handicapés.

HALLOWEEN PARTY 3 LA CHASSE CONTINUE...

Le vendredi 10 novembre à 17^h30

17^h30 : accueil des monstres, sor-
cières, zombies, fantômes...

17^h45 : Grand jeu « LA CHASSE CON-
TINUE ».
(en famille, en équipe ou individuel... à vous de
voir...)

19^h00 : Cocktails de bave de crapaud
et bonbons gluants.

Pour participer à ce jeu, vous devez vous
munir d'une lampe de poche et d'un appa-
reil photo numérique ou smartphone.

Plus d'infos sur le site dès octobre...
Patience...



DESSINE-MOI...

3^{ème} édition du concours de dessins de
noël « dessine-moi... ».

Concours adressé aux habitants ainsi
qu'aux enfants non chapareillanais
scolarisés sur la commune.

5 catégories de participants :

2/3 ans, 4/6 ans, 7/11 ans, 12/17 ans
et + de 18 ans.

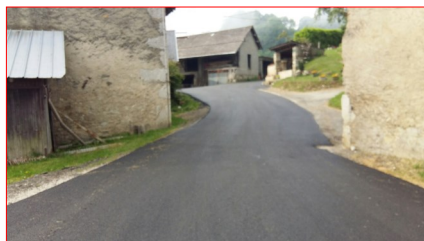
Retrouvez toutes les
informations sur le site
de la commune à partir
du 10 novembre 2017.



RÉFECTION DES ROUTES



Le 30 mai dernier, Le Département a effectué des travaux d'enrobé sur la RD 285 à Saint-Marcel d'en Haut et Saint-Marcel d'en Bas. Le trafic a été perturbé le temps des travaux.



ECLAIRAGE PUBLIC



Une panne sur un poteau d'éclairage public ?

Avertissez l'accueil de la mairie en précisant le numéro inscrit sur le lampadaire.

Contrôle et réparation, début janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.



1 373

C'est le nombre de compteurs d'eau relevés par les services techniques en 2017

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1er mars 2017, le règlement de collecte des ordures ménagères s'applique à l'ensemble des communes du SIBRECSA. L'apposition des scotchs de non-conformité a été suspendu pour permettre à tous de s'équiper de bacs de collecte conformes.

A partir du 1er septembre, en cas de non-conformité, les déchets ne seront plus ramassés.



Informations sur www.sibreca.fr

EN BREF...

Les services techniques ont installé de **NOUVEAUX RIDEAUX AUX BUNGALOWS** du pôle enfance / jeunesse.



Et une **NOUVELLE CUISINE** fonctionnelle depuis cet été



COUPE DES VEGETAUX, rue du souvenir français par les ateliers d'insertion « ARECE ».



Le 30 mai, Les classes de CP et CE1 de l'école publique ont participé au **FLEURISSEMENT DU KIOSQUE** avec l'aide de Jean Baptiste Deymonnaz, personnel des services techniques.



POSE DE POTEAUX INCENDIE, avenue de Grenoble et rue du souvenir français.

MICROCENTRALE : DERNIÈRES BRÈVES

Afin de sécuriser le site pour les randonneurs, une passerelle a été créée à la source des Eparres




15 novembre 2016



30 mai 2017



13 juin 2017



MICROCENTRALE DE CHAPAREILLAN

HAUTEUR GÉOMÉTRIQUE : 562 MÈTRES

DÉBIT MAXIMUM TURBINÉ : 95 LITRES / SECONDE

PUISSANCE MAXIMUM : 400 KILOWATTS




PRODUCTION ANNUELLE : 2 300 000 KILOWATTHEURES

SOIT LA CONSOMMATION ANNUELLE DE 1 000 MAISONS DE 4 PERSONNES
SANS CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE ÉLECTRIQUE
SANS POLLUTION, SANS DÉCHET, SANS CONTRIBUTION À L'EFFET DE SERRE

COÛT TOTAL DU PROJET : 3 642 000 €

SE RÉPARTISSANT 50 % CONDUITES ET 50 % BÂTIMENT,
ÉQUIPEMENTS MICROCENTRALE ET TRAITEMENT DE L'EAU PAR FILTRATION

FINANCEMENT : UNION EUROPÉENNE : 500 000 € / AGENCE DE L'EAU : 616 754 €

UNION EUROPÉENNE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

3 panneaux explicatifs ont été posés par les services techniques à la microcentrale du Villard, sur la filtration à Bellecombe et sur le mur de l'ancien réservoir au carrefour de la route du Granier et de la montée de la ville

La filtration de Bellecombe, qui gère les réservoirs de Bellecombe et des Atrus, est en fonctionnement depuis le 15 juin 2017.

DE NOUVEAUX ORAGES !

Le 15 juin dernier, les orages ont provoqué une coulée de boue, transportant sur son passage d'énormes rochers dont certains pouvaient atteindre plus d'une tonne. Par mesure de sécurité, la route départementale a été coupée dès mercredi soir au niveau de la cabane des bucherons, avec un retour à la normale, le vendredi. Les images parlent d'elles-mêmes !



U.L.I.S : PREMIÈRE RENTRÉE

A l'occasion de cette première rentrée, nous avons rencontré M. Jean-Yves Huss, directeur de l'école publique élémentaire.

Echos du Granier : qu'est ce qu'une ULIS ?

Jean-Yves Huss : avant 2015, il existait les CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire), des unités au sein des écoles, dédiées aux élèves handicapés. Des « classes à part » qui ne satisfaisait qu'en partie au principe d'inclusion. Depuis le 1^{er} septembre 2015, ces classes sont remplacées par des ULIS.

Ainsi les élèves porteurs de handicap, reconnus par la maison du handicap (MDH) seront scolarisés dans des petites unités de 12 élèves maximum allant du CP au CM2, encadrée par des enseignants spécialisés, et pour certains enseignements, ils seront intégrés à une classe ordinaire avec un accompagnement spécialisé en fonction de leurs besoins. L'unité localisée n'intervient donc qu'en soutien, permettant aussi souvent que possible, la scolarisation avec les autres élèves. Les textes donnent la priorité à l'inclusion.

EdG: Est-ce un plus pour l'école publique de Chapareillan ?

J-Y.H : dans le Grésivaudan, seulement 3 ULIS existent (Goncelin, Crolles et Montbonnot) et cela émane de la commune, de l'équipe pédagogique et de l'inspection académique.

Je trouve donc que cette unité est un



Je trouve donc que cette unité est un atout pour l'école et pour les enfants qui vont devoir vivre la différence, se côtoyer et coopérer au sein des classes avec des enfants porteurs de différents handicaps (autiste, trouble du langage, malvoyant...).

EdG : combien d'enfants de la commune sont concernés ?

J-Y.H : 3 à 4 enfants de Chapareillan intégreront cette ULIS à la rentrée. Ceci évitera aux familles d'aller dans les communes précitées.

EdG : Quels moyens sont nécessaires pour cette ULIS ?

J-Y.H : Tout d'abord, l'Education Na-

tionale nous met à disposition du personnel : un enseignant spécialisé et une auxiliaire de vie scolaire (AVS).

Ensuite, nous avons une école récente avec de nombreuses salles de classes. Nous sommes donc d'ores et déjà opérationnel pour accueillir cette ULIS. Nous possédons également du mobilier (chaises, bureaux). En conséquence, nous avons les moyens nécessaires pour démarrer cette rentrée dans de bonnes conditions.

Il est également à noter que toute l'équipe enseignante de l'établissement est partie prenante de ce projet qui est inscrit dans le projet d'école.

PRÉVISION DES EFFECTIFS SCOLAIRE 2017/ 2018



112

C'est le nombre d'enfants accueillis à l'école publique maternelle en 2017 / 2018 répartis en 4 classes

ECOLE PUBLIQUE MATERNELLE

Chemin des écoliers
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 21

ce.0382229s@ac-grenoble.fr

ECOLE PUBLIQUE ÉLÉMENTAIRE

Chemin des écoliers
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 22 79

ce.0382017L@ac-grenoble.fr



192

C'est le nombre d'enfants accueillis à l'école publique élémentaire en 2017 / 2018 répartis en 11 classes



98

C'est le nombre d'enfants accueillis à l'école privée Bellecour en 2017 / 2018 répartis en 4 classes

ECOLE PRIVEE BELLECOUR

Rue de Bellecour
38530 CHAPAREILLAN

☎ : 04 76 45 27 45

ecolebellecour@orange.fr

LES ENFANTS CRÉENT UNE MOSAÏQUE

Depuis longtemps, le projet d'une mosaïque était pensé par l'équipe enseignante de l'école maternelle publique. C'est en juin 2016 que ce projet commence à voir le jour.



Au départ, les familles ont été sollicitées pour apporter divers objets tels que coquillages, boulons, clés, billes, cailloux, bouchons ...

Le projet démarre, en mars 2017, avec l'intervention d'Hélène Cortuat, artiste plasticienne. 3 étapes : trier les matériaux par couleur ou matière, procéder à l'assemblage individuel et collectif et enfin créer.

Ceci a permis aux enfants d'apprendre à travailler ensemble, toutes classes confondues.

La fresque finale a d'abord été réalisée sur des cartons puis les parents d'élèves, les agents techniques et l'intervenante extérieure ont procédé au collage et au jointage sur le mur.

Ce projet a été financé par l'Amicale Laïque.

Merci à Hélène Cortuat pour son investissement, aux agents techniques, aux parents d'élèves et surtout aux enfants qui ont créé la mosaïque.



EN BREF...

M. BOUVIER change d'établissement et quitte Chapareillan. Nous lui souhaitons une bonne continuation

BIENVENUE AUX 2 NOUVELLES MAITRESSES : **MME GAGNAIRE** qui nous vient de Vienne et **MME GEORGES** qui a déjà fait des remplacements l'an dernier.



Classe de CE2 2016 / 2017

MERCI MADAME GUILLOT

Après 21 ans de service à Chapareillan, Mme Guillot, institutrice de l'école élémentaire, nous quitte pour une retraite bien méritée.

Nous lui souhaitons de profiter au maximum de cette retraite. Merci maîtresse !



PORTAIL FAMILLES : C'EST POUR BIENTÔT !

Le pôle enfance / jeunesse se modernise ! Dès décembre, vous pourrez inscrire vos enfants aux différents services (accueil de loisirs, TAP, périscolaire, restauration scolaire) par le biais du site de la commune, rubrique « portail familles ». Nadia Savoye, responsable du pôle enfance / jeunesse nous présente ce nouvel outil.

Echos du Granier : Quels sont les avantages du portail familles pour les chapareillanais ?

Nadia Savoye : pour les familles, ce nouvel outil leur permettra d'inscrire leur enfants à n'importe quel moment de la journée et même les week-end. Il sera simple d'accès et en quelques clics, les parents pourront sélectionner les services et les dates qu'ils souhaitent tout en respectant les délais d'inscriptions (voir encadré ci-dessous).



Pour le périscolaire du matin et du soir, une badgeuse électronique calculera automatiquement le temps de présence de l'enfant, évitant ainsi aux parents de signer.

EdG : Et quel changements pour le personnel ?

N.S : Un gain de temps considérable puisque la quasi-totalité des données sera saisi automatiquement.

A noter également que ce personnel,

formé à cette occasion, sera présent pour accompagner les familles, gérer les absences et les inscriptions de dernière minute.

EdG : et concrètement, comment ça marche ?

N.S : La mise en place du portail étant prévu pour décembre et le personnel étant en cours de formation, nous n'avons pas, à ce jour, tous les éléments. Mais nous communiquerons à ce sujet sur nos différents supports.

SERVICES PÉRISCOLAIRE : MODIFICATIONS DES DÉLAIS D'INSCRIPTIONS...

Le portail famille et son nouveau logiciel nous oblige à définir de nouveaux délais d'inscription et d'annulation. Désormais un délai de 4 jours est nécessaire pour que votre inscription soit prise en compte. Soit :

- inscription le jeudi pour le lundi suivant
- inscription le vendredi pour le mardi suivant
- inscription le samedi pour le mercredi suivant
- Inscription le dimanche pour le jeudi suivant
- Inscription le lundi pour le vendredi suivant



UN NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF

Le nouveau projet éducatif du pôle enfance / jeunesse a été voté au conseil municipal du 18 mai 2017. Mais, qu'est ce qu'un projet éducatif ?

Le projet éducatif présente les orientations éducatives mises en œuvre dans les structures de la commune accueillant des enfants.

Ce document traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions, fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Chaque structure (accueil de loisirs, TAP, périscolaire et restauration scolaire) élabore par la suite



son projet pédagogique en lien avec les objectifs éducatifs fixés.

La commune de Chapareillan a donc défini sa politique enfance / jeunesse sous 4 objectifs transversaux et complémentaires : la socialisation, la citoyenneté, la mixité sociale et culturelle et le « mieux vivre ».

Retrouver l'intégralité du projet éducatif sur chapareillan.fr

MARGUERITTE NOUS QUITTE...

Après 10 années de service à la mairie de Chapareillan, Margueritte Cecon, adjointe technique, prend une retraite bien méritée.

Merci Margueritte pour toutes ces années ! Et bonne retraite !



TAP, VERS UNE FIN PROGRESSIVE

La décision municipale a été prise, le retour de la semaine scolaire à 4 jours se fera dès septembre 2018.



De nombreux parents auraient souhaité que les TAP s'arrête dès cette rentrée et la municipalité n'a pas pu répondre favorablement pour 3 raisons :

1. en 2014, la commune a augmenté le temps de travail de certains salariés afin de mettre en œuvre les nouveaux rythmes scolaires. Or, la municipalité ne peut pas diminuer ce temps de travail et doit mener une réflexion pour remanier le travail du personnel. Le délai était trop court pour la mise en place une nouvelle organisation.

2. La communauté de communes, organisant les transports scolaires, ne pouvait pas, en si peu de temps, modifier les horaires du réseau. A savoir que les communes qui ont fait le choix de revenir à 4 jours dès 2017, devront prendre en charge les coûts supplémentaires liés au transport. Au vu du contexte financier actuel, cela paraissait compliqué.

3. Suite à la mise en place des TAP, les associations locales ont dû cesser leurs activités auprès des enfants le mercredi matin et ont dû les décaler sur d'autres créneaux horaires. Le souhait de la commune est de mener une réflexion avec ces associations, qui sont proposantes d'activités auprès des enfants, pour mettre à nouveau en place des activités le mercredi matin. Là encore, le délai est trop court. Une rencontre avec ces acteurs locaux aura lieu fin 2017 / début 2018.

La commune mettra tout en œuvre pour que ce nouveau changement se fasse dans de bonnes conditions pour les enfants. La municipalité vous informera des évolutions par le biais de ses supports de communications.

DE BELLES VACANCES À L'ACCUEIL DE LOISIRS



Sortie au Bourget-du-Lac



Tongs party 3



Hey Macarena ! Aaah !



Stage slackline



Journée « ça roule ! »



Stage vélo



Koh Lanta Chapawii 8

EN BREF...

INSCRIPTION TAP 2^{ÈME} CYCLE jusqu'au vendredi 20 octobre.

LE PROCHAIN PROGRAMME DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES D'AUTOMNE sortira fin septembre. Inscriptions à partir du 2 octobre à 9^H00.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le samedi 9 septembre de 9^h00 à 13^h00 à la salle polyvalente. Seront présentes...

ABADA CAPOEIRA

Association sportive de capoeira.

les vendredis à Barraux, salle pieds nus : enfants petit de 17^h00 à 17^h45 ; enfants moyens : de 18^h00 à 18^h45 ; ados / adultes de 19^h00 à 20^h30. Les groupes se font en fonction du nombre d'enfants.

Inscriptions au forum.

Adhésion : oui, voir sur le stand.



Contact :
Mme Sandrine Brunet
AJC Grenoble
abadacapoeiragrenoble@yahoo.fr
abada.fr

☎ : 06 64 44 47 21

AMICALE DES DONNEURS DE SANG CHAPAREILLAN / BARRAUX

Promotion du don du sang bénévole, recrutement de nouveaux donneurs et organisation de collectes de sang avec l'établissement français du sang.

Nous accueillons les donneurs 5 fois par an : 3 fois à Chapareillan (en général janvier, mai/juin, et octobre/novembre) et 2 fois à Barraux (mars et aout).

Adhésion : 6 € mais non obligatoire.



Contact :
M. Jean-Michel Knik
167 route 90, Barraux
knick.jean-michel@neuf.fr
☎ : 04 76 97 62 31

ASSOCIATION MUSICALE DE CHAPAREILLAN (A.M.C)

Ecole de musique, théâtre et danse.

Cours individuels (piano, guitare, violon...) ; cours de théâtre enfants / ados ; Cours de formation musicale et chant ; Ensemble musical ; Cours de danse d'Israël.

Adhésion : 33 €



Contact :
Mme Gloria Mécoli
431, rue de l'Épinette, Chapareillan
music.chapa@gmail.com
music.chapa.over-blog.com
☎ : 04 76 45 25 78

ASSOCIATION CREATION EXPRESSION ET MOUVEMENT

Danse et remise en forme.

Danse rythmique, éducative, classique, modern jazz...

Inscriptions et renseignements au forum des associations.

Contact :
Mme Maria Sevilla
Creation.e.m.danse@free.fr
☎ : 06 14 13 56 76

CHAPAREILLAN BADMINTON



Pratique du badminton en loisirs.

3 séances hebdomadaires : les lundis et mardis dès 19^h30 et les mercredis dès 20^h00 à la salle polyvalente. 4 terrains de doubles à disposition. Pas de certificat médical.

Inscriptions au forum ou lors des séances.

Adhésion : chapareillanais : 25 € / personne, 40 € / couple ; Extérieurs : 35 € / personne, 50 € / couple (assurance incluse).

Contact :
M. Philippe Adenot
Mairie de Chapareillan
contact@chapareillan-badminton.fr
chapareillan-badminton.fr
☎ : 06 71 67 02 38

DÉRAILLÉS DU GRANIER (LES)

Pratique, promotion pour tous et découverte des joies du vélo de route et tout terrain mais aussi d'autres activités sportives occasionnelles. Affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme. Samedi après-midi pour les enfants ; samedi et dimanche matin pour les adultes.

Adhésion : 70 € / adulte ; 55 € / adultes (famille) ; 55 € / - de 25 ans ; 50 € / - de 25 ans (famille).



Contact :
M. Alexis Laurent
Mairie de Chapareillan
contact@les-derailles.fr
Les-derailles.fr
☎ : 06 58 27 40 51

EDELWEISS (LES)

Créer du lien entre les séniors du village et partager des moments de convivialité et rompre l'isolement.

Après-midi jeux, échanges, discussion... tous les mardis de 14^h00 à 17^h00 à la salle Saint Roch.

Sorties occasionnelles dans l'année.

Inscriptions le jour de l'assemblée générale en janvier. Possibilité de s'inscrire en cours d'année.

Adhésion : 22 € pour l'année.

Contact :
Mme Monique Croissonnier
Mairie de Chapareillan
☎ : 04 76 45 25 78

F.N.A.C.A

Défense des droits des anciens combattants.

Présence du drapeau des anciens d'Algérie à toutes les commémorations.

Adhésion : 25 €.



Contact :
M. René Portay
rene.portay@wanadoo.fr

GALOCHE DE 7 LIEUES (LES)

Randonnées en montagne.

Randonnées sur tout type de terrains en France ou à l'étranger ; randonnées culturelles, réunions mensuelles de programmation du mois suivant, suivi d'un repas partagé (1^{er} mercredi de chaque mois, en général) ; séjours de 4 à 6 jours pour des randonnées en étoile ou en traversée.

Adhésion : 10 €.



Contact :
M. Christian Dimier
153 avenue du Granier,
Chapareillan
cm.dimier@free.fr
☎ : 07 81 95 35 65

GYM DU MONT GRANIER

Gym douce, yoga, renforcement musculaire, pilates, stretching, country, marche active.

Horaires et tarifs des activités dans l'annuaire des associations sur le site de la commune : chapareillan.fr

Inscriptions au forum ou avant chaque cours.

Adhésion : Chapareillan : 20 € / Extérieurs : 35 €.

Contact :
Mme Armelle Virgone
Mairie de Chapareillan
armelle.virgone@orange.fr
☎ : 06 70 11 42 55

JUDO CHAPAREILLAN

Entraînement des judokas débutants, moyens, confirmés en relais avec le club de judo de Montmélian.

Entraînements les mardis et jeudis de 17^h30 à 18^h30 pour les débutants et de 18^h30 à 19^h45 pour les confirmés. Réservé aux enfants.

Inscriptions au forum ou aux horaires des entraînements tout au long du mois de septembre au dojo.

Tarifs / adhésion : environ 160 €.

Contact :
M. Stéphane Lajoinie
Epitel / Dojo de Chapareillan
judochapa@gmail.com
☎ : 06 22 49 63 11

KARATÉ CLUB CHAPAREILLAN

Pratique du karaté et du Qi gong.

Karaté : entraînements les lundis (dojo) et jeudis (épitel) de 18^h00 à 21^h00 ; samedis (dojo) de 14^h00 à 18^h00 réservés aux ceintures noires.

Qi Gong : les mardis de 19^h00 à 21^h00 et samedis de 14^h00 à 18^h00 à la Fruitière.

Certificat médical obligatoire pour les cours d'essai : karaté et Qi gong.



Inscriptions au forum ou avant chaque cours.

Adhésion : oui.

Contact :

M. Johan Grizaud

13, chemin de la cura, Chapareillan
johanmaryserun@wanadoo.fr

☎ : 06 77 67 25 15

PAUSE PARTAGE

Favoriser la cohésion sociale, l'animation, l'amélioration du vivre ensemble.

Organisation d'événements : soirée soupe, soirée jeux, troc livres... ; **Création de moments d'échanges** autour de rencontres thématiques ; **Réseau d'échanges de savoirs** ; **En projet, la création d'un café associatif.**

Adhésion : 10 € / adulte ; 25 € / famille ; 15 € / famille monoparentale.

Contact :

M. Jean Mielliet

30 allée des coquilles, chapareillan
pausepartage38@gmail.com

☎ : 07 81 22 13 80



NOMADERIE (LA)

Association artistique pour la création et la diffusion de spectacles vivants.

Ateliers de danse hip-hop tous les mardis de 17^h30 à 19^h30



Adhésion : 10 à 15 € (individuelle ou famille).

Contact :

Mme Karine Pinto

47, rue du Cernon, Chapareillan
lanomaderie.asso@gmail.com

SKI JUNIOR CHAPAREILLAN

Apprendre à skier aux enfants.

Sorties de ski avec moniteurs ESF pour les enfants de 5 à 14 ans de janvier à mars (10 à 11 séances), les mercredis de 12^h45 à 18^h00 (hors vacances scolaires). Départ et retour au parking de l'école maternelle.

Adhésion : Chapareillanais : 25 € ; extérieurs : 38 €.



Contact :

M. Didier Chamaralet

Mairie de Chapareillan,
skijuniorschapareillan@gmail.com

☎ : 06 37 38 21 87

TENNIS CLUB CHAPAREILLAN

Association sportive.

Tennis pour tous. Pratique libre ou enseignement. Ecole de tennis, pré-compétition, compétition, tennis loisir. Jours et horaires en fonction des niveaux.

Adhésion: de 38 € à 115 € licence incluse.



Contact :

Mme Mauricette Voud

256, rue des Alpes, Pontcharra
tcchapareillan@laposte.net

tcchapareillan.e-monsite.com

☎ : 04 76 45 56 36

TOUV'AIR SOFT



Association permettant la pratique de l'airsoft en loisir. Réservé aux personnes majeures, respectant la charte établie par les dirigeants.

Pratique de l'activité sur un terrain privé à Saint Vincent de Mercuze, 1 dimanche sur 2 de 14^h00 à 17^h30.

Inscriptions au forum ou auprès du président.

Tarifs / adhésion : 90 €.

Contact :

M. Johan Casset

Maison des associations,
Av. de Montfillon, 38660 Le Touvet

touvoirsoft@gmail.com

☎ : 06 42 21 66 11

www.facebook.com/touvoirsoft

FORUM 2017
des
ASSOCIATIONS
SALLE POLYVALENTE

Enfance / Jeunesse
Environnement
Humanitaire
Vie Sociale
Culture
Loisirs
Ecole
Sport

SAMEDI 9 SEPTEMBRE
9H - 13H

www.chapareillan.fr

commune de
CHAPAREILLAN

Ne pas jeter sur la voie publique

INAUGURATION DES COURS DE TENNIS

C'est le samedi 13 mai, lors d'une journée festive, que les nouveaux cours de tennis ont été inaugurés. Petit retour sur cette journée... en images.



130

C'est le nombre d'adhérents au club de tennis dont 80 enfants

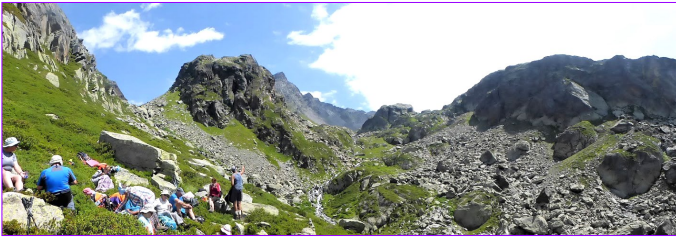
LES POMPIERS À L'HONNEUR



3^{ème} édition du traditionnel bal des pompiers avec, pour cette année une belle retraite aux flambeaux qui a suscité l'intérêt et la curiosité de nombreux villageois.



C'EST LA RENTRÉE POUR LES GALOCHES



C'est l'été pour les " Galoches de sept Lieux ", et avec les beaux jours le groupe prend de l'altitude. Un grand week-end au Châtelard de MontValezan dans la maison natale de l'un de nos membres vient de s'achever.

De magnifiques randos au pied du glacier du Ruitor, au Lac du Retour et au Monal avec poursuite sur le Lac Noir étaient au programme. Convivialité au rendez-vous tous les soirs.

Les sorties continuent à s'enchaîner tous les vendredis en principe (météo oblige). Au programme du 3 au 8 septembre, séjour à Val Tournenche dans le Val d'Aoste avec randonnées en étoile au pied du Cervin.

La meilleure façon de nous connaître est de participer à une de nos réunions mensuelles de programmation suivie de l'habituel repas partagé. Les prochaines réunions auront lieu les 13 septembre et 4 octobre à 18H30 à la salle de Bellecombe.

Contact

Christian Dimier

☎ : 07 81 95 35 65

REPAS ANNUEL DE LA F.N.A.C.A



C'est à la Palud que les adhérents du comité local de la FNACA se sont retrouvés autour d'un bon repas. Mme le Maire a remercié les bénévoles en soulignant le travail important de l'association pour le devoir de mémoire..



CEINTURES NOIRES POUR LE KARATÉ

La saison de karaté 2016-2017 vient juste de se terminer et tout est prêt pour débiter la nouvelle saison 2017-2018.

Le Karaté Club sera présent au forum des associations début septembre, ainsi que la section QI-GONG (pour tout renseignement tarif - horaires - lieux d'entraînement, etc...)

La saison passée a été riche d'événements, en stage et en formation, ce qui a permis à bon nombre d'élèves de se former et de pratiquer avec des maîtres japonais.

Mais c'est au mois de juin que toute cette année de karaté a porté ses fruits avec la réussite au passage des ceintures noires (voir photo). Maëlle VANG , Coralie PORTIER et Romain GUILLAUD qui ont passés avec brio leur ceinture noire 1^{ER} dan de karaté FEKAMT et Jacqueline JEULIN son 4^{ème} dan FEKAMT (Fédération Européenne de Karaté et Arts Martiaux Traditionnels). Le club de karaté s'est enrichi de nouveaux gradés et ces nouvelles ceintures noires motiveront les autres élèves à poursuivre dans cette voie. Le bureau et les entraîneurs félicitent les nouveaux lauréats.



Romain Guillaud, Coralie Portier et Maëlle Vang.



Jacqueline Jeulin.



FEUX SUR LA SAINT-JEAN

Habituellement organisé par la commune, cette 3ème édition des feux de la Saint-Jean a pu voir le jour grâce à l'Union Commerciale « Chapareillan Développement ». Grand succès pour l'association et grand moment pour les chapareillanais. La commune remercie les bénévoles pour la reprise de cette manifestation.



DEVENEZ PAUSE PARTAGEUR !

Depuis quelques années, des habitants partagent des moments de convivialité sous des formes très variées. Certains ont souhaité échanger des livres, d'autres ont préféré aller ensemble à Bellecombe à pied par les chemins. Dans ces groupes, quelques uns se sont retrouvés autour d'une soupe que l'on avait préparé. Une autre fois, ils ont passé une soirée à jouer.

Le grand projet de Café Culturel Associatif n'est plus « l'Arlésienne », il est de plus en plus concret ! Un local est envisagé en plein centre du village. Un groupe a travaillé pendant plusieurs mois sur différentes solutions de fonctionnement, sur des



aménagements possibles, les équipements à prévoir. Des artisans et entreprises locales ont été sollicités pour chiffrer les besoins. La recherche de financements a démarré. Elle a débuté par la demande d'appui de la commune. Ce projet est regardé avec bienveillance. Plus il y aura d'adhérents, plus il sera crédible. Il est nécessaire de mobiliser le plus de chapareillanais possible. L'implication des habitants se traduit en adhésions, à la portée de tous ! Alors vite rejoignez Pause Partage !

Contact :

M. Jean Miellat
 pausepartage38@gmail.com
 ☎ : 07 81 22 13 80

SAUVEZ DES VIES !

PROCHAINE COLLECTE DE SANG

VENDREDI 3 NOVEMBRE DE 16^H30 À 20^H00
 À LA SALLE POLYVALENTE



AGENDA ASSOCIATIF

SEPTEMBRE :

- 09 **FORUM DES ASSOCIATIONS :**
Salle polyvalente de 9^H00 à 13^H00
- 13 **LES GALOCHES DE 7 LIEUES :**
Réunion et repas
Bellecombe, à 18^H30
- 21 **AMICALE LAÏQUE :**
Assemblée générale
1^{er} étage de la Fruitière à 20^H00

OCTOBRE :

- 4 **LES GALOCHES DE 7 LIEUES :**
Réunion et repas
Bellecombe à 18^H30
- 10 **SKI JUNIORS :**
Assemblée générale
Mezzanine à 19^H00
- 14 **SALON DU TERROIR**
Salle polyvalente de 14^H00 à 19^H00
- 15 **SALON DU TERROIR**
Salle polyvalente de 10^H00 à 19^H00
- 20 **PAUSE PARTAGE**
Soirée soupe
Bellecombe à 19^H00

NOVEMBRE :

- 03 **DON DU SANG**
Collecte de sang
Salle polyvalente de 16^H30 à 20^H00
- 12 **AMICALE LAÏQUE :**
Bourse au jouets
Salle polyvalente

23^e Salon
Terroir & Création

Entrée Libre

Chapareillan
Salle polyvalente

14 et 15
octobre
2017

Samedi 14h/19h
Dimanche 10h/19h

Dégustations
Animations

Restauration sur place
dimanche midi (assiette gourmande)

Organisé par les Amicales des donneurs de sang bénévoles de Chapareillan-Barraux et de Pontcharra-Saint-Maximin
 Renseignement : Gérard Bricalli - 06 09 68 22 67 - gerard.bricalli@gmail.com

Les associations souhaitant faire paraître un article sur leur association (présentation, interview, manifestations à venir ou passée...) dans le prochain bulletin, peuvent le remettre jusqu'au 5 NOVEMBRE à communication@chapareillan.fr

PILOTER UN DRONE EN TOUTE SÉCURITÉ

Existante depuis 2013 et sur Chapareillan depuis 2016, la société Drone Process Training vous propose de nombreux projets en lien avec l'aéronautique. Les échos du Granier sont allés à la rencontre de M. André Buffle, Président Directeur Général et M. Bastien Alorent, Directeur de Formation afin de vous présenter leur travail.



M. André Buffle, Président Directeur Général et M. Bastien Alorent, Directeur de l'école et responsable « recherche et développement »

Echos du Granier : Comment est né votre projet ?

André Buffle : Pilote moniteur d'hélicoptère de l'Armée de l'air et titulaire de brevets aéronautiques avion, hélicoptère et ULM, j'ai souhaité mettre mes compétences au service de la recherche et du sauvetage en envoyant des aéronefs intelligents pour sauver des vies.

Suite à une nouvelle réglementation en 2012 sur le drone, j'ai souhaité développer une école de formation en pilotage (apprentissage et perfectionnement).

Notre objectif est de former de nouveaux pilotes, qu'ils soient professionnels ou amateurs, afin qu'ils puissent piloter en toute sécurité.

Bastien Alorent : Instructeur et responsable Recherche et Développement, j'ai été recruté en 2016 pour développer le pilotage de drones et les nouvelles technologies liées au projet.

Aujourd'hui, le drone est un outil incontournable pour les secours (pompiers, gendarmerie, armée...) et il se développe à grande vitesse. Certains drones pouvant atteindre les 150 kg, selon l'utilisation que l'on souhaite en faire, il nous faut sans arrêt être à la pointe de l'informatique pour s'adapter aux demandes.

Dans un futur proche, les drones auront la possibilité de transporter de lourdes charges matérielles et / ou humaines. Nous devons donc être toujours de plus en plus performants.

EdG : Pourquoi avoir choisi Chapareillan pour développer votre projet ?

A.B : Chapareillan est une commune très intéressante pour le pilotage de drones. Le terrain d'entraînement est très diversifié : altitude, montagne, ville, lac, météo différentes selon les saisons... Toutes les conditions sont réunies pour l'apprentissage des élèves.

B.A : Il est à noter que nous travaillons de plus en plus en plus avec des pays étrangers et qu'il est nécessaire

de s'adapter à différents reliefs. Nos pilotes se doivent d'être formés pour intervenir dans n'importe quelles conditions.

EdG : Qui peut prétendre aux formations ?

B.A : Aujourd'hui, alors que les drones sont démocratisés et que n'importe qui peut en posséder un, il nous semble nécessaire de former toute personne souhaitant piloter en toute sécurité et dans un cadre législatif.



Vous pouvez donc être professionnel ou amateur, vous avez des projets différents comme la prise de vue audiovisuelle ou la recherche et le sauvetage et suivre nos formations.

Nous proposons différents types de formations adaptées à votre projet alors n'hésitez pas à nous contacter.

Nous avons également pour projet de développer des initiations auprès des enfants et des jeunes, toujours dans un souci de sécurité.



AIMEZ ET PARTAGEZ LE FACEBOOK DRONE PROCESS TRAINING ET TENTEZ DE GAGNER UNE SESSION DE PILOTAGE DE DRONE

Jeu gratuit du 4 au 30 septembre 2017
sur la page Facebook de « DRONE PROCESS CENTER »
3 journées d'initiation au pilotage de drone à gagner
Gains : 1500€ (500 € / session)
Tirage au sort début octobre
Aucune condition pour participer

DRONE PROCESS TRAINING

M. Bastien ALORENT
172, rue de Longifan, Chapareillan

contact@aclprocess.fr
www.droneprocesstraining.com

☎ : 09 67 81 71 25 / 07 68 42 84 80

Les commerçants, artisans, entrepreneurs, viticulteurs... souhaitant faire découvrir leur savoir faire peuvent nous contacter à communication@chapareillan.fr pour prendre un rendez-vous pour une interview ou nous envoyer leurs articles
AVANT LE 5 NOVEMBRE

ATELIERS MANGA À CHAPA...

CHAPAREILLAN

Mercredi 13 septembre 2017

Bibliothèque municipale

Ateliers MANGA

漫画

Ateliers proposés par

Joris YANG

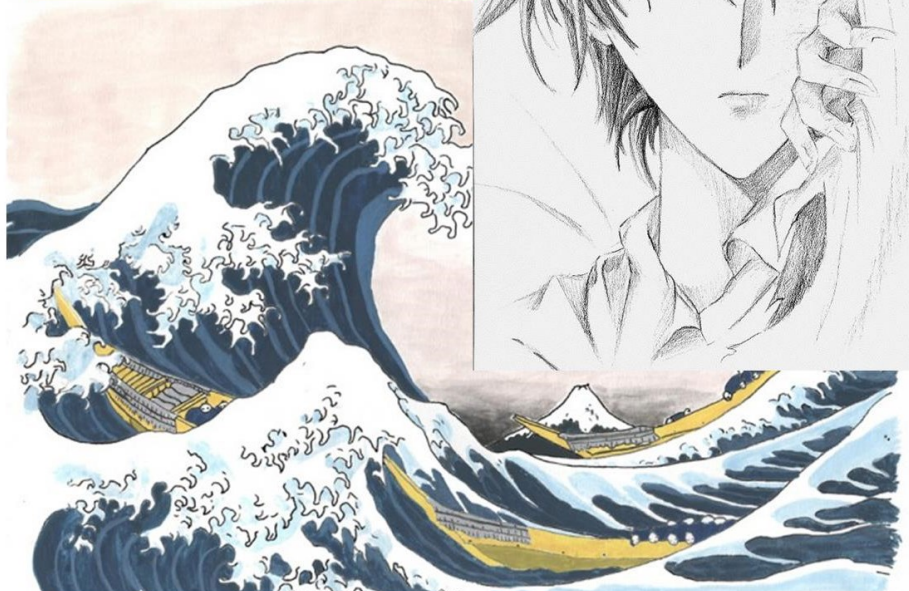
10h-12h (adultes)

14h-16h (Ados)

Sur inscriptions

Renseignements à la bibliothèque.

04/76/45/27/58



La bibliothèque municipale de Chapareillan vous propose un atelier **Manga** par M Joris Yang.

10^h00 / 12^h00 : atelier adultes (sur inscription)

14^h00 / 16^h00 : atelier ados (sur inscription)

Renseignement et inscription à la bibliothèque.

COUPS DE CŒUR



À LA DÉCOUVERTE DU MANGA...

Jeudi 12 octobre 2017
de 9h30 à 16h30
à la salle polyvalente

- Présentation des séries phares
par la librairie BD Fugue
- L'édition du manga en France
présence de l'éditeur Glénat
- L'art graphique
par Joris Yang
- Promouvoir le manga en bibliothèque
par Anne Baudot, directrice de la médiathèque de Crolles



Pause déjeuner : présence d'un food truck de sushi.

Inscriptions sur le site :

www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr

☎ : 04 76 97 79 67

HORAIRES D'OUVERTURE :

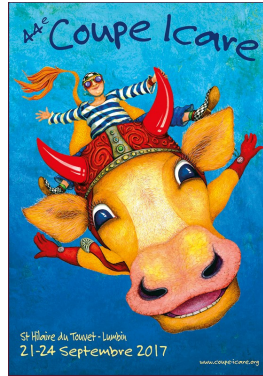
mercredi :
10^h00 / 12^h00 et 14^h00 / 18^h00
vendredi :
16^h00 / 18^h00
Samedi :
9^h30 / 12^h00

COUPE ICARE : 44^{ÈME} ÉDITION

Rendez-vous du 21 au 24 septembre sur le site de Saint Hilaire du Touvet - Lumbin.

Au programme de cette grande rencontre du monde du vol libre : de l'audace et du rêve, de l'émotion et de la créativité, de la fantaisie et du frisson, du rire et des couleurs... et toujours le plaisir de voler et de partager la passion du vol !

Toutes les informations sont à retrouver sur le site coupe-icare.org



EN BREF...

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE .

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

mesdemarches.agriculture.gouv.fr
A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017))

Contact :

assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
 ☎ : 01 49 55 82 22



LE FRELON ASIATIQUE est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire français. Il est source de difficultés du fait de sa présence dans les zones urbanisées, mais également d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Plus d'informations sur chapareillan.fr



CARTE TOURISTIQUE

Retrouvez toutes les informations pratiques (activités, patrimoine, culture, base de loisirs...) de la vallée du Grésivaudan dans ce petit guide touristique.

Ce guide est disponible à l'office du tourisme et / ou téléchargeable sur gresivaudan-tourisme.com

FÊTE DES ABEILLES

Rendez-vous les 7 et 8 octobre à la maison du Pré de l'eau à Montbonnot

Nombreuses animations sur place : vente, conférences, expositions...

Toutes les informations sont à retrouver sur le site montbonnot.fr



CONCOURS PHOTOS

Jusqu'au 30 septembre

Que diriez-vous de découvrir sous un nouveau jour le territoire des 46 communes du Grésivaudan ? Appareil photos à la main, chacun est invité à trouver l'inspiration sur le thème « Du bois au papier dans le Grésivaudan ». Toutes les déclinaisons sont possibles : sociale, patrimoniale, culturelle, environnementale...

Règlement sur le-gresivaudan.fr



LE CHÂTEAU DE BELLECOMBE d'après l'Atelier des Dauphins



Une construction simple

Le château a la forme d'un quadrilatère de 60 x 40 mètres.

Le côté Est, faisant face à la vallée est défendu par 2 tours aux angles. Un réduit défensif, "l'enfermeté", contient un donjon circulaire, la chapelle castrale et les bâtiments seigneuriaux. Les côtés moins exposés et les portes sont défendus par des hourds de bois. Des archères sont percées dans le mur Ouest.

Un certain nombre de bâtiments sont disséminés dans la cour du château.

La tour sud
Cette tour de 3 étages avait une hauteur de 24 mètres. La prison était située au pied de la tour. Nous avons supposé qu'elle était surmontée d'un hourd en temps de guerre. Le toit est fait de planches de bois (essandoles).



La tour nord

Cette tour de 2 étages était surmontée d'une galerie en pierre couverte d'essandoles. Cette galerie était sûrement en surplomb du mur et formait des mâchicoulis permettant de défendre le pied des murs. L'eau de pluie était recueillie depuis cette tour pour alimenter une citerne.



La porte d'entrée

Simple porte à 2 battants, protégée par un hourd de bois. Pas de fossé, pas de pont-levis : la plupart des châteaux de montagne n'en avaient pas.

Les archères
Le mur d'enceinte est haut de 12 mètres, épais de 4 mètres. Il était percé d'archères encore visibles de nos jours.



Les hourds

Ces superstructures en bois étaient ajoutées en temps de guerre au sommet des remparts, des tours ou des portes. Les hourds permettent, par des trous aménagés dans le plancher, d'atteindre un ennemi situé au pied du mur.

Le hourd représenté ici améliore la défense de l'angle du château faisant face à la route venant de Savoie.



L'église

En 1326, Jean Broard cède au Dauphin un terrain dans le bourg pour y construire la chapelle et église du village. L'église actuelle est située au même endroit mais est beaucoup plus récente (le clocher est la partie la plus ancienne et ne date que de 1680).

Un village fortifié
Le bourg était ceinturé d'un mur qui partait du château. Des vestiges sont encore visibles à l'ouest et au sud. Il était percé de 2 portes fortifiées. Les textes ne mentionnent pas de chemin de ronde.

Ce mur, appelé "vingtain", était construit et entretenu grâce à une taxe du même nom que devaient payer les habitants pour maintenir le bourg en état de défense.



Un village aujourd'hui disparu

Il y avait environ 30 maisons dans le bourg au XIVème siècle. Elles étaient construites au sud du château, entre la falaise et le chemin conduisant au Cernon. On suppose 2 raisons à ce choix :

- L'exposition au sud des terrasses, pour une meilleure qualité de vie,
- L'ombre protectrice du château qui défendait le bourg de l'ennemi savoyard venant du nord.

A la fin de la guerre (deuxième partie du XIVème siècle), le village se déplacera progressivement en dehors des murs au nord, là où il se trouve encore aujourd'hui.